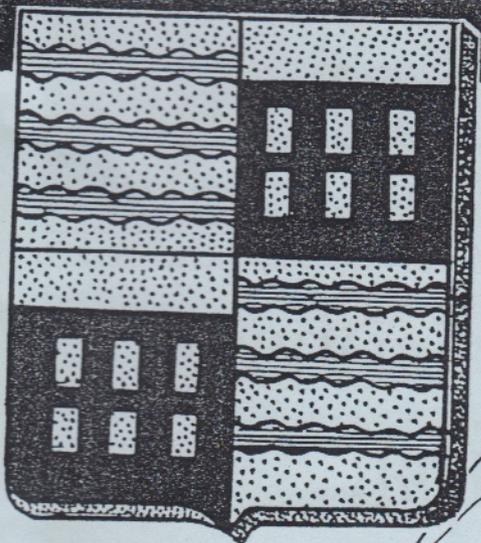
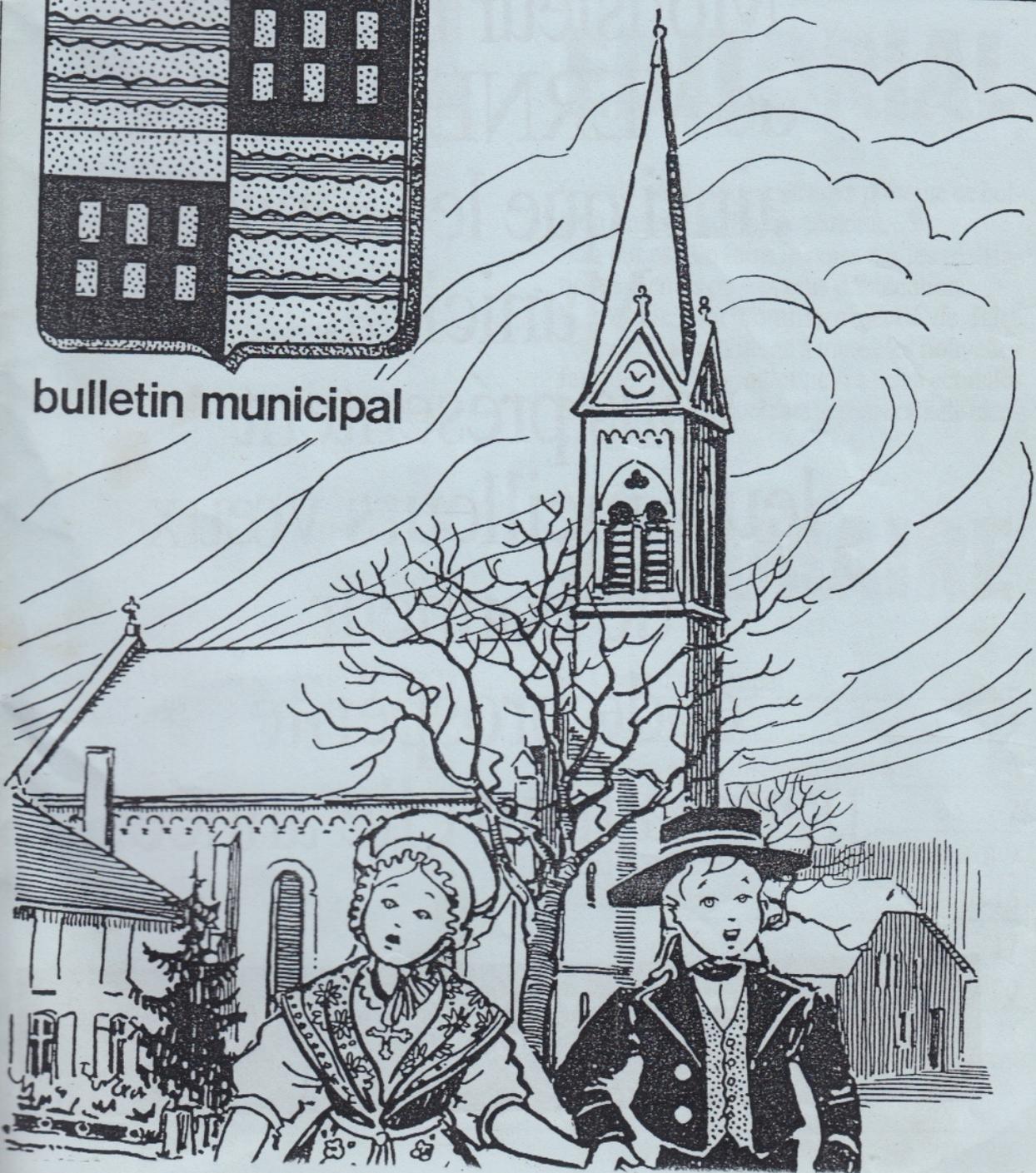


vernéville

actualités



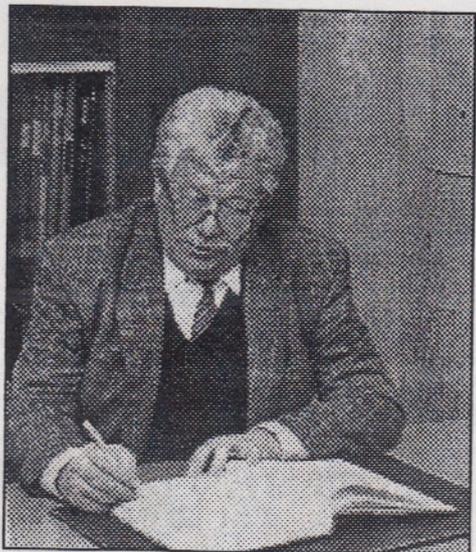
bulletin municipal





Monsieur le Maire
de VERNEVILLE,
ainsi que le Conseil
Municipal
vous présentent
leurs meilleurs vœux
de bonheur
et de prospérité
pour la nouvelle année.





Gabriel WATRIN, maire de Vernéville

EDITORIAL

C'est avec plaisir que je vous présente ce bulletin municipal d'informations.

Son but est de faire le point sur les réalisations récentes ou en cours d'exécution.

Il a également comme objectif de faire connaître notre village à toutes les nouvelles familles qui s'installent chez nous actuellement, et à qui, je souhaite la plus cordiale bienvenue.

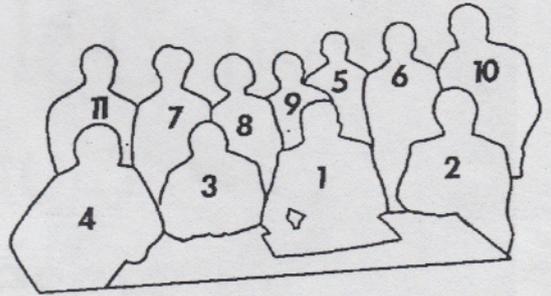
SOMMAIRE

Le Conseil municipal	2
Les Commissions	3
La Mairie et ses différents services	4-6
Un peu d'histoire	7
Nouvelles scolaires	8-9
Vie associative	10-16
Séance du 18 août 1824	17
Réalisations	18-20
Le coin détente	21



LE CONSEIL MUNICIPAL

1. WATRIN Gabriel
(élu conseiller municipal en mars 1959
maire depuis mars 1965)
2. BOULIER Jean Paul
3. GRENOUILLET Bertrand
4. WATRIN Bernard
5. CASSAT Robert
6. GUERNIER Denis
7. KWIATKOWSKI Madeleine
8. LAVALLEY Thérèse
9. MATHIS Charles
10. MORETTE Pierre
11. THIEL Patrice



NOMINATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT INTERET SCOLAIRE DU HAUT PLATEAU MESSIN :

Mr Watrin Gabriel - Mr Mathis Charles

SYNDICAT DES EAUX. S.I.E.G.V.O. :

Mr Watrin Gabriel - Mr Watrin Bernard

SYNDICAT DE VOIRIE

D'ARS/MOSELLE :

Mr Watrin Gabriel - Mr Cassat Robert

SYNDICAT DE GESTION DU COLLEGE DE ST MARIE AUX CHENES :

Mr Mathis Charles - Mme Lavalley Thérèse

SYNDICAT DE NETTOIEMENT DU HAUT PLATEAU :

Mr Watrin Gabriel - Mr Guernier Denis

COMMISSAIRES JURES :

Mr Morette Pierre - Mr Thiel Patrice

COMMISSIONS COMMUNALES

TRAVAUX ET BATIMENTS :

Président : Watrin Gabriel

Membres : Grenouillet Bertrand - Guernier Denis - Mathis Charles - Morette Pierre - Thiel Patrice.

URBANISME :

Président : Watrin Gabriel

Membres : Boulier Jean-Paul - Grenouillet Bertrand - Watrin Bernard - Cassat Robert - Morette Pierre - Thiel Patrice.

GESTION DE LA SALLE :

Membres : Grenouillet Bertrand - Boulier Jean-Paul - Guernier Denis - Mathis Charles.

FETES ET CEREMONIES :

Président : Grenouillet Bertrand

Membres : Mme Kwiatkowski Madeleine - Mme Lavalley Thérèse - Mr Morette Pierre.

INFORMATIONS MUNICIPALES :

Mr Watrin Bernard - Morette Pierre - Guernier Denis.

CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE :

Président : Mr Watrin Gabriel

Membres élus par le conseil municipal :

Mme Kwiatkowski Madeleine - Mme Lavalley Thérèse - Mr Watrin Bernard - Mr Grenouillet Bertrand.

Membres délégués de l'administration :

Mme Torloting Geneviève - Mr Girard Roland - Mr Stahler Edmond - MrThéobald Charles.

SYNDICAT DE VOIRIE :

Membres suppléants aux titulaires désignés lors de la réunion du 24 mars :

Mr Boulier Jean-Paul - Morette Pierre.

LA MAIRIE ET SES DIFFERENTS SERVICES



La population, qui compte 432 habitants au recensement de 1982, s'élève maintenant à 568 au recensement de mars 1990. Il semble déjà que, vraisemblablement, un recensement complémentaire pourrait être demandé l'an prochain, si ce chiffre s'augmentait de plus de 10 %.

Cette augmentation a eu pour conséquence le renforcement du secrétariat de mairie. En plus du poste de Monsieur LECLAIRE qui est de 19 heures par semaine, un poste de secrétaire stagiaire, à temps complet sur trois communes, a été créé entre GRAVELOTTE, VERNEVILLE et REZONVILLE.

Ce poste est réparti hebdomadairement de la façon suivante :

- GRAVELOTTE 20 h
- VERNEVILLE 12 h
- REZONVILLE 8 h

Ce poste est tenu par Mlle Christine DAUBENFELD de Gravelotte.

A noter que le secrétariat vient d'être équipé d'un ordinateur.

Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie restent inchangés, à savoir :

Le mardi : de 17 à 19 h

Le vendredi : de 17 à 19 h

En cas d'urgence, vous pouvez exceptionnellement vous présenter en mairie :

Le lundi : de 8 h 20 à 11 h

Le mardi : à partir de 15 h

Le vendredi : de 8 h 30 à 11 h

Pour les prochaines élections, le bureau de vote sera transféré dans la salle communale. Ce transfert, après l'avis favorable de l'autorité préfectorale, a été décidé afin d'éviter aux personnes âgées ou handicapées de gravir les escaliers qui conduisent à la salle de classe.

LES SERVICES INTERCOMMUNAUX.

Le S.I.E.G.V.O. Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne.

C'est en 1912, au cours d'une réunion tenue à Amanvillers, que tous les maires du Haut Plateau décidèrent de doter leur commune d'un réseau de distribution d'eau potable.

En 1904, un arrêté ministériel autorisa la constitution du syndicat qui comprenait alors 10 communes :

AMANVILLERS-VERNEVILLE-GRAVELOTTE-REZONVILLE-JUSSY-Ste RUFFINE-St PRIVAT-Ste MARIE aux CHENES-RONCOURT-MALANCOURT.

Aujourd'hui, ce syndicat regroupe 31 communes pour 21000 compteurs et distribue annuellement 5000.000 de m³ d'eau.

Il s'étend de MARS LA TOUR à RICHEMONT et son budget annuel est de l'ordre de 28 millions de frs. Le S.I.E.G.V.O. est une collectivité publique, qui fonctionne selon les règles de l'Administration Communale.

Chaque commune est représentée par deux délégués qui forment le Comité Directeur. Celui-ci élit un président, 2 vice-présidents et un bureau de 22 membres.

RESSOURCES EN EAU.

Le S.I.E.G.V.O. s'alimente en eau aux puits suivants :

AUBOUÉ.

Prélèvement au fond de la mine d'Auboué des eaux d'exhaure : 7000 m³ / jour.

En cas de besoin, un complément peut être prélevé sur le stockage de l'ancienne mine de Valleroy. Capacité : environ 5 000 000 de m³.

RONCOURT.

Prélèvement des eaux d'exhaure de la mine : 4000 à 8000 m³ / jour.

GRAVELOTTE.

Prélèvement dans la nappe phréatique de 2400 à 4000 m³ / jour, selon la saison.

ROMBAS.

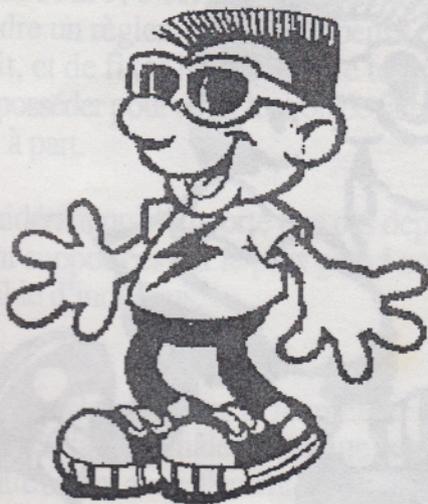
Prélèvement dans une ancienne galerie de la mine St PAUL : 700 à 1500 m³ / jour.

UCKANGE.

2 stations de pompage implantées à proximité de la ferme de BROUCK : 1000 à 2200 m³ / jour. Cette eau provient de la nappe alluviale de la Moselle.

VITRY SUR ORNE.

Capture de 250 m³ / jour. Syndicat d'Amenée des Eaux de la Vallée de l'Orne, prélèvement mine Orne : 200 à 600 m³ / jour.



L'ensemble des ressources en périodes d'étiage est estimé à 30.000 m³ / jour.

VERNEVILLE se situant à une altitude de 324 m était alimenté jusqu'au début 1990 par le réservoir semi-enterré d'AMANVILLERS (altitude : 349 m), ce qui nous provoquait un manque de pression et, quelquefois, un manque d'eau sur les points hauts.

Depuis cette année, une jonction a été établie avec les réservoirs de PIERREVILLERS : altitude 369 m, nous offrant une augmentation sensible de la pression.

Le siège de la S.I.E.G.V.O. est situé à AMANVILLERS, 17 route de Metz, téléphone : 87-53-40-43.

RAMASSAGE DES ORDURES.

C'est le 13-1-1968 que les maires des communes du plateau (St Marie aux chênes, Montois, Roncourt, Malancourt, Amanvillers et Vernéville), réunis à la mairie de Ste Marie aux chênes, décidaient de se réunir au sein d'un syndicat intercommunal ayant pour but : le ramassage en commun des ordures ménagères.

Après délibération des conseils municipaux intéressés, le syndicat était créé par arrêté préfectoral, le 4-11-1968 sous le nom de Syndicat Intercommunal de Nettoyement du Haut Plateau Messin.

Aux six communes d'origine, sont venues s'ajouter celles de St PRIVAT, GRAVELOTTE, VIONVILLE, REZONVILLE, MARS LA TOUR, VILLE SUR YRON, TRONVILLE, MARANGE-SILVANGE et BRONVAUX.

Comme pour le S.I.E.G.V.O., ce syndicat est dirigé par un Comité Directeur qui comprend 2 délégués de chaque commune et au sein duquel, ont été élus un président et un vice-président. Tous les autres membres font partie du bureau.

La population desservie s'élève à plus de 20 000 habitants.

En 1978 : 4 549,95 tonnes étaient collectées.
soit : 227,50 kg / an / habitant
En 1983 : 4 924,15 tonnes
soit : 246,20 kg / an / habitant
En 1989 : 6 508,28 tonnes
soit : 325,41 kg / an / habitant

Les jours de collecte à VERNEVILLE :
-village : tous les mardis et vendredis
-Malmaison : tous les mercredis

RECOMMANDATIONS ET CONSIGNES.

- Les poubelles ne doivent pas être trop lourdement chargées (poids maxi 25 kg).
- Utilisez des récipients facilitant la bonne marche du service : pas d'ustensiles démunis de poignées;
- N'utilisez que des poubelles équipées de couvercle, si possible hermétique ou des sacs plastique bien ficelés.
- Placez les récipients le plus près possible de la bordure de route (1,50 m maxi).
- Ne sont collectées que les ordures ménagères (à l'exclusion des gros déchets, gravats, matériaux de démolition, déchets de jardin, etc.)
- Pour l'esthétique de notre commune, il est demandé de bien vouloir rentrer les poubelles vides, assez rapidement, après le passage de la benne.

RAMASSAGE DU VERRE PERDU.

Le conseil municipal a décidé de faire l'acquisition d'un container pour la récupération du verre perdu, celui-ci sera installé sous peu. Le verre ainsi récupéré, est destiné à être refondu. Il est important que la benne ne contienne que du verre, à l'exclusion de tout autre objet. Un document explicatif sera distribué à toute la population.

OUVRIER COMMUNAL.

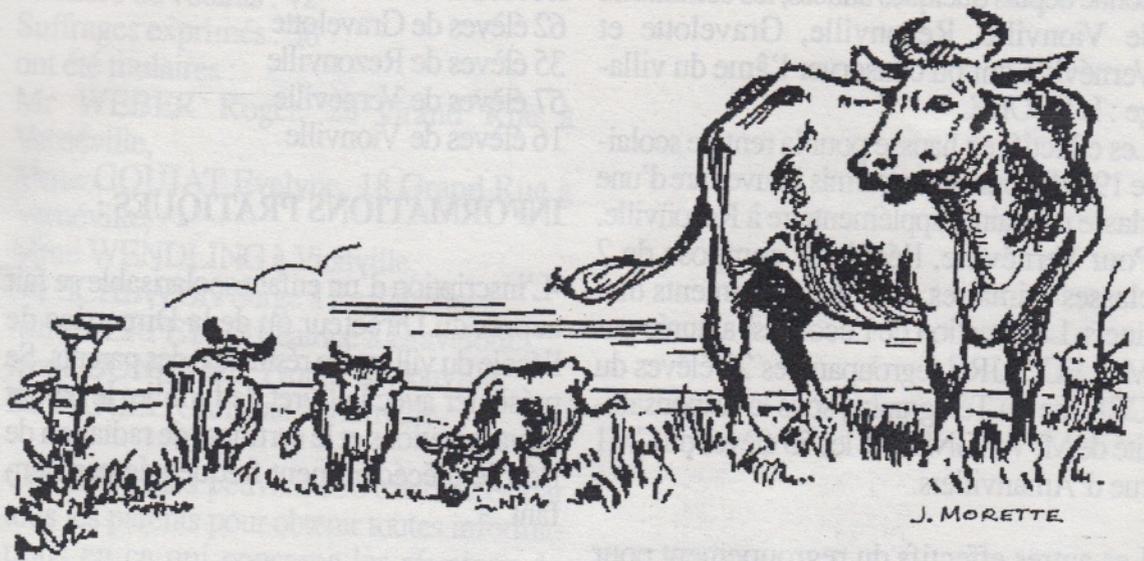
Avec la commune de Vionville, Rezonville et St AIL, un poste d'ouvrier à temps complet a été créé. Son emploi du temps est le suivant :

- Lundi à Vionville
- Mardi à Rezonville
- Mercredi à St Ail
- Jeudi et vendredi à Vernéville

L'ouvrier communal est rémunéré par les 4 communes au prorata du temps passé dans chacune d'elles. Les frais de véhicule et de matériel au prorata du nombre d'habitants.



SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 1845



Le conseil municipal de la commune de Vernéville autorisé par Monsieur le Préfet pour régler le mode de répartition des dépenses relatives au troupeau commun et à la bête mâle.

Vu qu'au terme de l'article 6 de la loi du 11 frimaire An 9, c'est au conseil municipal à prendre un règlement de la dépense dont il s'agit, et de fixer la quantité de terre qu'il faut posséder pour avoir le droit de faire troupeau à part.

Considérant qu'il importe que ces dépenses soient supportées par le plus grand nombre possible d'individus,

Arrête:

Que toutes les dépenses et fournitures à l'entretien de la bête mâle, ainsi que le salaire du pâtre seront annuellement acquittés par les propriétaires de bestiaux, sans qu'il soit question que les bestiaux fréquentent ou non le

troupeau commun, ainsi que les abreuvoirs de la commune. Seront exceptés de cette mesure les propriétaires ou fermiers possédant ou cultivant 4 hectares de terres en une seule pièce, pourvu qu'ils prouvent ne faire aucun usage de la bête mâle de la commune et de ne point fréquenter le troupeau commun. Il est entendu que toutes les vaches qui auront été présentées à la bête mâle et en auront fait usage, seront comprises au rôle qui sera dressé annuellement.

La preuve en sera faite par la déclaration du pâtre et de l'adjudicateur de la bête mâle.

Fait, clos et arrêté le dit jour 26 octobre 1845

NOUVELLES SCOLAIRES

Grâce au regroupement pédagogique qui fonctionne depuis quelques années, les communes de Vionville, Rezonville, Gravelotte et Vernéville ont pu conserver l'âme du village : L'ECOLE.

Les effectifs en hausse pour la rentrée scolaire 1990/91 ont même permis l'ouverture d'une classe primaire supplémentaire à Rezonville. Pour Vernéville, l'école se compose de 2 classes primaires dans deux bâtiments distincts. La direction de l'école est assurée par Mr LECLAIRE regroupant les 20 élèves du CE1, rue du Télégraphe, sous la responsabilité de Mr WAGNER, et les 25 élèves du CM1 rue d'Amanvillers.

Les autres effectifs du regroupement pour l'année 1990/91 se décomposent comme suit : CP à Rezonville assuré par Mme LAMBINET : 27 élèves.

CE2 à Rezonville assuré par Mme BEUDART : 18 élèves.

CM2 à Vionville assuré par Mr DOYEN : 16 élèves.

La maternelle à Gravelotte accueille les enfants à partir de 3 ans dans la limite des effectifs possibles.

Petite section assurée par Mme WATRIN : 32 élèves.

Grande section assurée par Mme VERONESI : 32 élèves.

Ce qui porte l'effectif global du regroupement à 170 enfants (106 élèves pour la primaire et 64 de maternelles).

La répartition par commune d'origine donne les résultats suivants :

62 élèves de Gravelotte

35 élèves de Rezonville

57 élèves de Vernéville

16 élèves de Vionville

INFORMATIONS PRATIQUES :

-L'inscription d'un enfant scolarisable se fait auprès du Directeur ou de la Directrice de l'école du village de résidence des parents. Se présenter avec le livret de famille, le carnet de vaccinations et le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée par l'enfant.

Date de vacances scolaires :

Février : du 14.02.91 après la classe au 4.03.91 au matin.

Printemps : du 20.04.91 après la classe au 6.05.91 au matin.

Été : du 6.07.91 après la classe au 10.09.91 au matin.

LE COMITE DE PARENTS D'ELEVES.

La participation des parents à la vie de l'école est importante, c'est ainsi qu'en début d'année scolaire ont lieu les élections des représentants de parents au Conseil d'Ecole. Les résultats des dernières élections qui ont eu lieu



le 13 octobre 1990 ont été les suivants :

Nombre de votants : 42

Suffrages exprimés : 36

ont été titulaires :

Mr WEBER Roger, 26 Grand Rue à Vernéville,

Mme GOUJAT Evelyne, 18 Grand Rue à Vernéville,

Mme WENDLING à Vionville,

Mr SCHIAVON Serge à Rezonville,

Mme PERFETTO Béatrice à Gravelotte,

Mme BONIFACE Yvonne à Vionville,

Mr PANIEL Christian à Vionville.

Ces personnes peuvent être contactées par tous les parents pour obtenir toutes informations en ce qui concerne les réunions du Conseil d'Ecole.

RAMASSAGE SCOLAIRE.



Le transport des enfants pour le regroupement se fait de la façon suivante :

Départ de Vernéville à l'abri-bus de la Grand Rue.

Matin : 8h00, après-midi : 13h00

Arrivée à Vernéville :

Mairie-Ecole, matin : 11h40, soir : 16h40.

Ecole du Télégraphe, matin : 11h45,
soir : 16h45.

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE "LES DAUPHINS"

PRESIDENT : Mr LECLAIRE.

Cette association sportive de l'école, créée en janvier 1988, assure la participation des élèves de l'école de Vernéville aux activités scolaires et extra-scolaires. Elle permet aux enfants de participer durant le temps scolaire aux épreuves d'athlétisme, d'endurance, de natation, et de sports collectifs en rencontrant d'autres écoles du Plateau ou du Val de Metz, et durant le temps extra-scolaire, de participer aux différents challenges du mercredi organisés par différentes municipalités sous l'égide de l'USEP. L'ASSE "Les Dauphins" permet également l'organisation et une partie du financement du départ en classe de neige tous les deux ans de la classe de Mr LECLAIRE. Le reste du financement étant assuré par le Conseil Général, les communes du regroupement et les parents des élèves concernés.

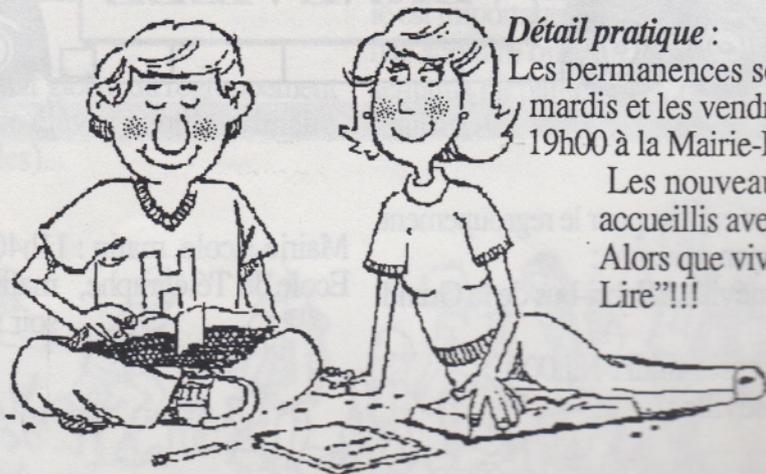
LA FUREUR DE LIRE

Le tour de France du train de la "Fureur de Lire" s'est achevé le 1er décembre 1990.

D'envergure nationale, cette manifestation culturelle avait pour but la promotion de la lecture et la fête du livre. Nul ne le contestera, la lecture est un excellent moyen de se cultiver.

A Vernéville, la Bibliothèque Centrale de Prêts de la Moselle alimente régulièrement un dépôt de 150 livres pour enfants, adolescents et adultes. Les élèves des deux classes profitent largement de ce dépôt, et nos fidèles lecteurs adultes connaissent les rayons de la bibliothèque, et y découvrent leurs livres favoris : du roman policier au roman d'anticipation, des documentaires sur le bricolage, la chasse, le jardinage, la cuisine et les sports, à la bande dessinée. C'est dire que chacun peut y trouver sa lecture favorite.

Le prêt de ces livres est entièrement gratuit, la municipalité prenant en charge la cotisation annuelle.



Détail pratique :

Les permanences sont assurées les mardis et les vendredis de 17h30 à 19h00 à la Mairie-Ecole.

Les nouveaux venus seront accueillis avec plaisir.

Alors que vive "La Fureur de Lire"!!!

L'ECOLE BUISSONNIERE

PRESIDENT D'HONNEUR : M. WATRIN
Gabriel

PRESIDENT : M. WEBER Roger

Fondée en 1981 sous le nom d'Association Socioculturelle de l'Ecole Mixte de Vernéville, l'Ecole Buissonnière vous propose maintenant diverses activités.

Durant la période scolaire:

- Les mercredis et samedis éducatifs pour les enfants de plus de 5 ans.
- Les mardis pour les ados et les adultes, tennis de table et, depuis 1989, club informatique.
- Les premiers samedis du mois, soirée familiale avec jeux de société.
- Chaque année, deux sorties piscine-patinoire.

Les fêtes annuelles.

- Un repas dansant chaque année, au début de l'hiver, avec l'arrivée du beaujolais nouveau.

- Un défilé des enfants dans les rues du village à carnaval.

- Une soirée-théâtre au deuxième trimestre.

- La traditionnelle fête de la St JEAN qui nous rappelle les coutumes de nos ancêtres qui, après l'effort, savaient faire la fête.

Par ces multiples activités diversifiées, tant par l'âge des participants que par leur nature même, l'Ecole Buissonnière contribue à l'animation du village.

C'est peut-être une façon de faire rencontrer anciens et nouveaux Vernévillois.

Pour tous renseignements, un bénévole est à votre écoute au siège social, 16 rue d'Amanvillers, les mardis (hors vacances scolaires) de 17h30 à 18h30. Son président est aussi à votre disposition pour vous renseigner, appelez-le au 87.61.82.31.



LE CLUB DU 3^{ème} AGE.

Président : M. CORPS Gabriel
VICE PRESIDENT : Mme SCHWARTZ
Gabrièle

Le club du 3^{ème} âge a son siège au presbytère du village, 16 rue d'Amanvillers. Deux fois par mois, le jeudi après-midi de 14 à 18 heures, ce sont plus de vingt "gentils membres" qui se réunissent régulièrement. Tout en prenant un verre et en mangeant une tranche de gâteau, on bavarde, on joue à différents jeux de société, on se détend dans une excellente ambiance, orchestrée par quelques "gentils organisateurs". Ce sont beaucoup de souvenirs qui sont échangés durant ces réunions, car les Anciens se souviennent de tout, même si parfois c'est déjà lointain. Outre ces réunions très amicales, l'association organise chaque année diverses sorties, le plus souvent en autobus : excursions, visite de sites particuliers, promenades gastronomiques...

Ce club qui existe maintenant depuis dix ans serait heureux de voir encore plus de monde y adhérer. Vernévilloises et Vernévillois, qui avez 50 ans et plus, ainsi que les retraités (ées) et préretraites (ées), ce club peut-être le vôtre! Avis aux amateurs, ils seront toujours les bienvenus.



GYM CLUB DE VERNEVILLE

PRESIDENT D'HONNEUR : M. GIORGIANI Antoine.

PRESIDENTE : Mme MATHIS Geogette.

La Gym Club de Vernéville a été créée en 1979. Inscrite récemment au Tribunal de Metz(509-08-90), elle est affichée à la Fédération des Oeuvres Laiques de la Moselle (UFOLEP). Elle compte aujourd'hui une vingtaine de licenciées qui sont fidèles au rendez-vous hebdomadaire du lundi, de 20h à 21h, à la salle communale. Ces séances dites de "gym douce" sont animées par Liliane GIORGIANI.

En plus de ces entraînements, l'association organise chaque année des randonnées à vélos, des week-ends dans les Vosges, et pour clôturer chaque saison, une journée pédestre. Après la marche, pour découvrir notre bel environnement, on termine par un déjeuner sur l'herbe et de belles parties de ballon. Toute la

population du village peut gratuitement participer à cette journée.

Ces activités, qui fortifient la santé et favorisent une cordiale ambiance au sein de l'association, sont offertes à toutes et à tous, sans limite d'âge, à partir de l'adolescence.

PRENONS NOTE.

Pour la première fois, le comité organise avec la Fédération Française de Cardiologie, le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et l'UFOLEP Moselle le "PARCOURS DU COEUR 1991", qui aura lieu le dimanche 26 mai à Vernéville. Ce "parcours du coeur" n'est pas une compétition, mais une lutte contre la sédentarité au moyen d'activités physiques à base de déplacements.

Petits et grands, jeunes et moins jeunes, en famille ou entre amis, ne manquez pas de participer à cette journée nationale.



LE FOOTBALL CLUB

(section du foyer rural)

PRESIDENT D'HONNEUR : M. WATRIN Gabriel.

PRESIDENT : M. THEOBALD J. Marc.

Le FOOTBALL Club de Vernéville fonctionne sans discontinuité depuis 1975, date à laquelle il revit le jour. Le club de football était en sommeil depuis 1956, et il a fallu repartir à zéro et tout recréer. C'est d'abord avec une équipe senior que le Club fonctionna. Aujourd'hui, deux équipes de jeunes (débutants et poussins) occupent le terrain, rejointes dernièrement par une équipe de vétérans. Les entraînements ont lieu les mercredis après-midi pour les plus jeunes, et en soirée pour les adultes.

Tous les jeunes intéressés, par la pratique de ce sport, peuvent s'adresser au siège du club (Foyer Rural), ou au stade tous les jours de match ou d'entraînement.

Le stade municipal vient récemment de se do-

ter d'un nouvel éclairage et d'un vestiaire. C'est grâce au bénévolat et au courage de certains dirigeants, joueurs et volontaires du village que ce vestiaire a été construit. Il a été inauguré le 28 avril 1990, en présence du Docteur JACQUAT, député, de Maître RINGUENBERG, conseiller général et des représentants des villages avoisinants.

A cette occasion, Mr le Député remit à Mr Bertrand GRENOUILLET la médaille de la Jeunesse et des Sports décernée par Mr Roger BAMBUCK, ministre des Sports.

Il faut prendre beaucoup de son temps pour assurer la bonne marche du club, pour mettre en place tous les équipements... Bravo pour ce dévouement, et encore félicitations.

Avis aux jeunes sportifs! Le club recrute des joueurs, des dirigeants et dirigeantes.





TWIRLING CLUB DE VERNEVILLE

RESPONSABLE : STAHLER Liliane
1, rue du télégraphe. Téléphone : 87.61.95.82

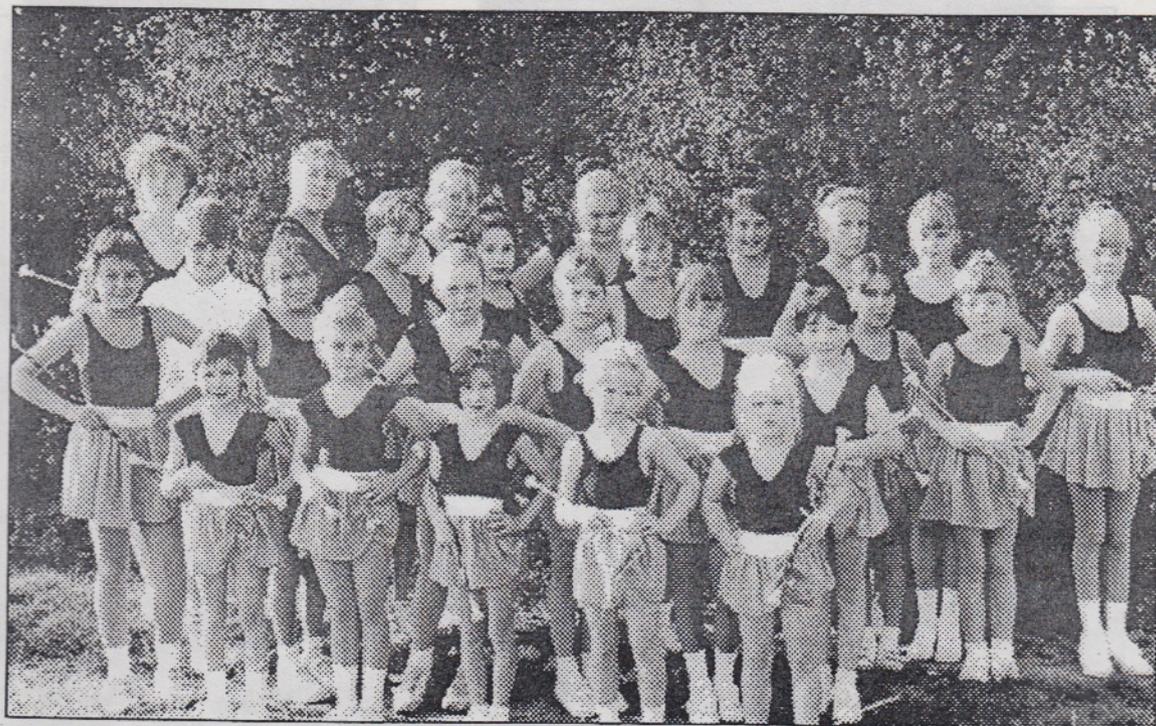
Le TWIRLING CLUB de Vernéville, créé depuis décembre 1986, s'est principalement axé, à partir de ce jour, à l'exercice sportif qu'est le Twirling.

Ce sport, alliant la grâce, la gymnastique et la dextérité avec un bâton, reconnu du Ministère de la Jeunesse et des Sports, peut figurer prochainement aux Jeux Olympiques. La section Twirling Club du Foyer Rural est affiliée à 2 Fédérations : la Fédération Française de Twirling Bâton et la Fédération nationale Artistique Française. Ceci permettant à nos athlètes de participer aux championnats départementaux et nationaux.



En plus de ces compétitions, et pour le plaisir de tous, cette section participe à des représentations spectacle et de parade (dites majorettes), tant sur le plan local que dans les agglomérations environnantes.

Qui peut s'inscrire : Tous les volontaires âgés au minimum de 5 ans, désirant faire un sport deux fois par semaine, le mercredi et le samedi de 13h30 à 16h, et ceci de septembre à juin. Les séances d'entraînement ont lieu dans la salle communale.



Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la commune.



Vous n'ignorez pas la difficulté qu'éprouve tous les ans l'instituteur de cette commune pour se procurer un logement et une salle d'école. Cette année, il n'y a qu'une chambre pour placer ses meubles, où pourra-t-il placer son école.

J'ai demandé et obtenu de Mr le Préfet l'autorisation de vous assembler pour aviser aux moyens que vous trouverez les plus utiles à employer pour faire construire une maison et une salle d'école. La commune propose un terrain en haut du village, on pourrait y faire un logement commode, bien aéré, exempt d'humidité, bien disposé pour la santé des enfants. J'ai fait faire un devis estimatif que je vous soumetts.

Vous connaissez les ressources et les besoins de la commune, vous savez les travaux que nous avons à faire dans le courant de la présente année.

Achever 300 mètres de route pour joindre celle de Metz à Sedan. La recharge de la brocaille sur une longueur de 2800m. Rétablir les autres chemins qui traversent notre territoire. Je vous propose donc Messieurs de demander à Mr le Préfet qu'il nous accorde le reliquat des comptes de 1824, la somme versée par la commune à la caisse centrale de service et le prier en outre de nous accorder des secours pour aider à la confection de la maison d'école.

Le conseil municipal a accueilli à l'unanimité la proposition de Mr le Maire, en observant que la commune peut difficilement par voie de prestation, car depuis 1916, les propriétaires des chevaux ont tous les ans fourni l'engagement de conduire de la pierre pour la construction d'une route de Vernéville à la route royale de Metz à Sedan, qu'en 1822 les charretiers de la commune en ont conduit 25 mètres pour chaque cheval, et qu'en 1824, ils en conduisent 4 mètres pour chaque cheval, sans compter la brocaille pour la recharger, et les autres chemins de notre territoire qui sont à réparer, que la commune n'a de ressource que 61 francs de rente sur l'Etat et 50 centimes pour terrain occupé, ce qui ne peut faire face à l'achat des bois, tuiles, pierres de taille et autres matériaux nécessaires pour la construction de la maison proposée.

Le conseil municipal se joint à Mr le Maire pour prier Mr le Préfet de nous accorder le reliquat demandé et pour le restant de la somme nécessaire à la construction de la maison d'école, le conseil se repose sur la bonté de Mr le Préfet et observe aussi qu'il ne connaît aucun local dans la commune où l'instituteur puisse placer son école cette année.

Séance du conseil municipal de Vernéville du 18 août 1824.

REALISATIONS

Epuration des eaux usées (lagune).

Après la mise en service de la lagune destinée au traitement de nos eaux usées, nous pouvons faire le point sur son fonctionnement et les résultats obtenus.

Les rapports bimensuels fournis par LOREAT (Lorraine Eau Assistance Technique) démontrent que les résultats sont très satisfaisants.

Il est bon de rappeler quelques chiffres :

Coût de cette réalisation 1.150 000 Frs

Amélioration du réseau
d'égout avec l'élimination
des entrées d'eau
claires parasites 265 000 Frs

Total : 1.415 000 Frs

Cette somme a été financée de la façon suivante :

Fond National d'adduction d'eau et département 40%	566 000 Frs
Agence du Bassin Rhin Meuse 30%	424 500 Frs
Commune 30%	424 500 Frs

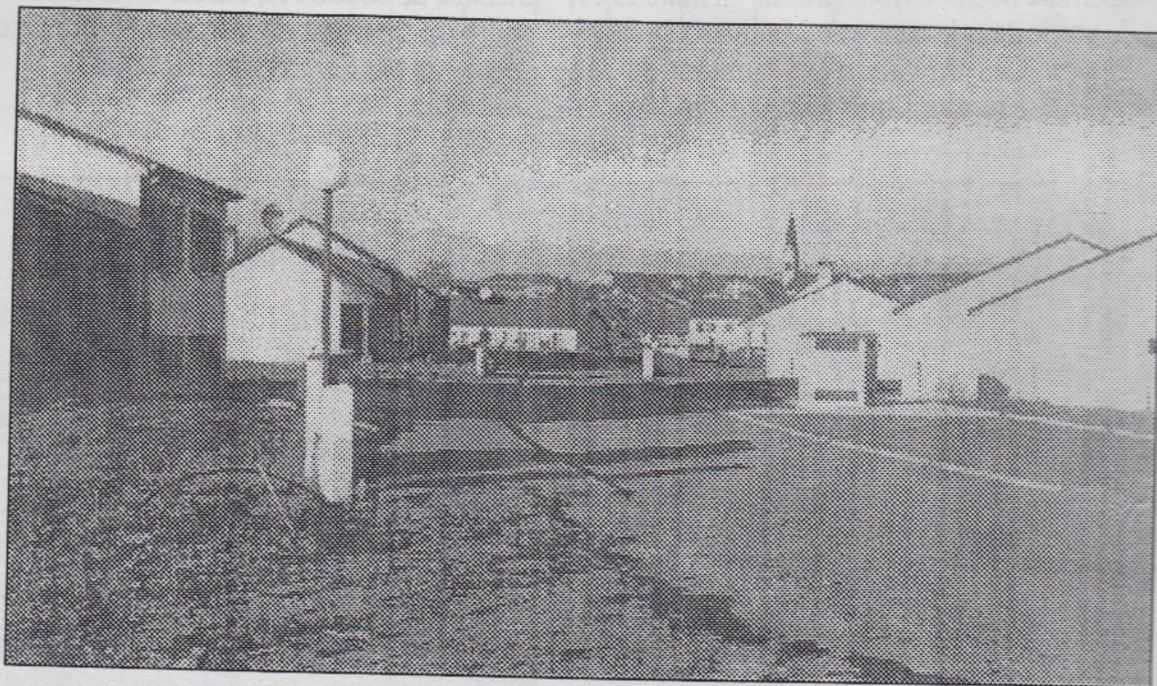
Il est à remarquer que nous avons été bien inspirés de réaliser ce projet qui nous permet d'être à l'avant-garde dans le domaine de la lutte contre la pollution. Vernéville est aujourd'hui cité comme référence dans tout le département. Les autres communes sont dé-

sormais astreintes à se pencher sur ce problème qu'est la sauvegarde de notre environnement. Bon nombre d'entre elles nous ont contacté pour prendre modèle sur notre réalisation.

Non seulement, nous sommes exonérés du versement de la taxe de pollution, mais venons d'avoir l'agréable surprise de recevoir, pour l'exercice de l'année écoulée, une prime de 8954 Frs composée de 5436 Frs pour la qualité des résultats et de 3518 Frs pour compenser les frais d'entretien des installations.



LE LOTISSEMENT "LE PRE LA PLUME"



1989. Mise en route d'une première tranche de 18 parcelles. En fin d'année, la quasi totalité trouvait acquéreurs.

1990. Mise en route d'une deuxième tranche de 16 parcelles. A ce jour, il ne reste que quelques parcelles à commercialiser.

Il est évident que cette opération est couronnée de succès, qui s'explique pour plusieurs raisons :

- La situation géographique. Situé sur le plateau à égale distance de la vallée de l'Orne et du Val de Metz, à 6 km de l'échangeur autoroutier de l'A4 (St Marie aux Chênes) et à 12 km de l'A31 (Metz Sud).

- Promptitude avec laquelle les travaux sont exécutés : pour la première tranche, la chaussée et l'éclairage terminés. Pour la deuxième tranche, ces travaux seront entrepris dès le printemps, sans attendre, comme le font généralement les lotisseurs, que la dernière parcelle soit vendue pour commencer les chaussées définitives.

Pour ce lotissement, deux rues ont été créées :
-La rue de la Liberté, en l'honneur du bicentenaire de la Déclaration des Droits de l'Homme.

-La rue de l'Abbé LAUVRAY, à la mémoire de notre ancien curé, pour tous les services rendus à notre communauté dans les moments difficiles de la guerre.

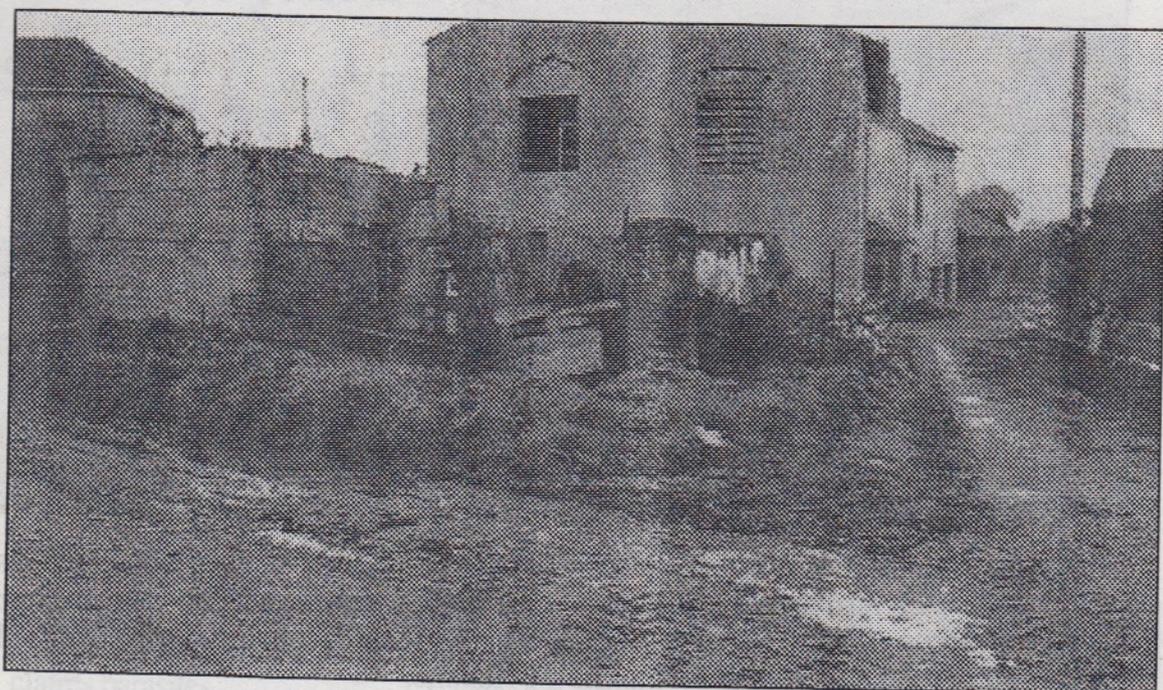


Inauguration de la rue de l'Abbé LAUVRAY en présence de Monseigneur Pierre RAFFIN, Evêque de Metz.

MALMAISON.

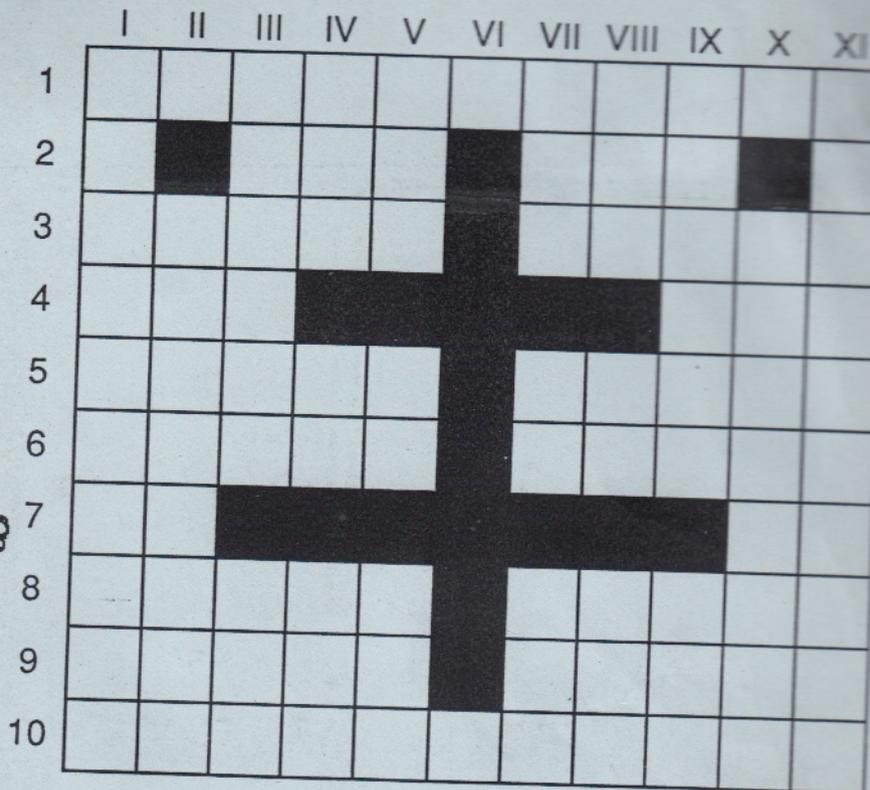
Comme nous l'avions promis en mars 1989, la voirie dans le centre de Malmaison a été rénovée. Ces travaux d'un montant de 311 762,21 Frs, dont une subvention départe-

mentale de 68800 Frs, ont été assurés dans le cadre du syndicat de la voirie Subdivision Metz-Ars par l'entreprise BRUNET.



LE COIN DETENTE

MOTS CROISES.



HORIZONTALEMENT :

1. Quand on entend sonner ses cloches, c'est signe de beau temps.
2. Un bout de doigt - Espion qui porta la robe.
3. Grosses mouches qui piquent - Devenu acide.
4. Fils d'arabe. Article.
5. On la met en pelote - Elles ont trouvé un siège.
6. Poli - Etat nordique.
7. Devant la spécialité - Sur la Tille.
8. Il faut aller jusqu'à Batilly pour en trouver une - Bon pour le départ.
9. Célébrité - Pour la voir, il faut se lever tôt.
10. Sur le décin.

VERTICALEMENT :

- I. Spécialistes messins du canon, à l'origine d'une marche qui porte leurs noms.
- II. Descendue.
- III. Modèle de beauté - Rivière alpestre, affluent du Danube.
- IV. Réponse à éviter pour un mariage - Pieuses initiales - Si l'éthylomètre avait existé, ce personnage biblique aurait pu se voir retirer son permis de navigation.
- V. Pénètre en tournant - Voyelles doubles - C'est de cette station thermale que partit la dépêche qui fut à l'origine de la guerre de 70.
- VII. Prénom féminin - Préfixe - Lieu où l'on croisait le fer.
- VIII. Nul n'est censé l'ignorer - Parcours des yeux - Pas tout à fait rond.
- IX. Pris dans la glu - Là, où le soleil se lève.
- X. Reparue dans la presse.
- XI. Citoyennes Helvétiques.

Solution en dernière page.

LE COMPTANT

MUSCROIX

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	
1	A	M	A	N	V	I	L	L	E	R	S	
2	R		D	O	I		E	O	N		U	
3	T	A	O	N	S		A	I	G	R	I	
4	I	B	N							L	E	S
5	L	A	I	N	E		E	L	U	E	S	
6	L	I	S	S	E		S	U	E	D	E	
7	E	S									I	S
8	U	S	I	N	E		P	R	E	T	S	
9	R	E	N	O	M		R	O	S	E	E	
10	S	E	N	E	S	C	E	N	T	E	S	